



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Piper PA-18-150 HB-OPF

survenu le 13 avril 1973

à l'aéroport de Genève-Cointrin

L'enquête préalable a été close le 5 juin 1973 par la remise du rapport du 8 mai 1973 au président de la commission.

1. DEROULEMENT DE L'ACCIDENT

Le vendredi 13 avril 1973, le pilote aux commandes du Piper PA-18-150 HB-OPF, équipé de skis, s'aligne à 1522 h HEC au seuil de la piste en gazon 05 de l'aéroport de Genève. Il compte effectuer un vol sur les Alpes avec un passager.

Ayant reçu le signal vert de la voiture de piste, le pilot met pleins gaz. Après avoir parcouru 30 m environ, l'avion dévie vers la gauche et effectue un cheval de bois, l'aile gauche étant entrée en contact avec le sol. L'avion s'immobilise dans les limites de la piste.

2. DOMMAGES

Les occupants sont indemnes, l'avion gravement endommagé.

3. FAITS ETABLIS

Le pilote, né en 1935, expert administratif, détenait une licence valable de pilote privé. Son expérience aéronautique était de 501 h, dont 141 sur le type en cause. Au cours des trois derniers mois, il avait effectué 5.47 h, toutes sur Piper Super Cub. Les dossiers de l'Office fédéral de l'air ne mentionnent ni incident ou accident, ni infraction aux règles de la navigation aérienne. Rien ne permet de supposer que le pilote n'était pas en bonne santé au moment de l'accident.

L'avion était en état de vol et admis à la circulation.

L'enquête n'a fourni aucun indice permettant de retenir une insuffisance technique comme cause de l'accident.

Les freins et les commandes de vol fonctionnaient normalement.

Le pilote comptait effectuer un vol privé VFR.

Au moment de l'accident, la visibilité était bonne, le sol sec, et un vent de 15 à 20 kts soufflait dans l'axe de la piste.

Lors du chargement de l'avion, le pilote a placé sa serviette de navigation du côté droit de la cabine, entre le siège et la

paroi du fuselage, faute d'emplacement plus particulièrement prévu à cet effet.

4. ANALYSE

Le pilote possédait une bonne expérience de vol sur le type en cause, qui ne présente du reste pas de difficultés particulières lors du décollage. On peut supposer que la serviette du pilote s'est déplacée sous l'effet des vibrations au cours du décollage et s'est glissée sous le palonnier droit, provoquant une limitation de la course de la commande de direction. Cela expliquerait que le pilote n'ait pas réussi à contrer le mouvement de déviation vers la gauche.

5. CAUSES PROBABLES

L'accident est dû à une perte de contrôle de l'avion lors du décollage, probablement consécutive au déplacement intempestif d'un objet dans la cabine.

Berne, le 25 août 1973